

## CHANTAGE A LA SIGNATURE

*A ceux qui ont été tentés de croire que "la direction a fait un geste" en donnant "généreusement" 9€ bruts de plus et 400€ de primes supplémentaires par le simple fait de "négocier" (comme ils disent), la déconvenue sera certainement de mise puisque, **pour la première fois, le management ne nous donne même pas le montant du talon dans le cas d'un refus de signature de ces protocoles !** Nous n'avons donc aucune visibilité pour faire notre choix ! Voici l'extrait significatif :*

*« En cas de non signature d'un accord relatif aux négociations annuelles obligatoires, les mesures appliquées pour l'année 2016 se seraient situées entre la proposition formalisée par la direction lors de la réunion du 29 mars 2016 et celles stipulées dans le présent accord. »*

